

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1827

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu

Objet : Réaménagement du parc Hubert Germain - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Leцерf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1827**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu

Objet : Réaménagement du parc Hubert Germain - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le parc Hubert Germain, anciennement dénommé parc aux 3 Cochons, est situé à proximité immédiate du Groupama Stadium sur la commune de Décines-Charpieu et jouxte les voies du tramway qui dessert le stade.

La configuration de ce parc public, pensée pour faciliter le recueil et l'infiltration des eaux pluviales ainsi que la présence de nombreuses plantations, ont pour effet de favoriser les actes de malveillances de la part de certains groupes de supporters les jours d'évènements où de nombreux problèmes de sécurité sont observés.

Il s'avère ainsi nécessaire de garantir la sécurité des usagers qui participent aux différents évènements organisés au sein du Groupama Stadium, en assurant, notamment, la sûreté des voies de la ligne de tramway T7 longeant le parc, pour éviter des perturbations sur le réseau TCL.

L'entretien des espaces verts présents au sein du parc est réalisé par les services de la Ville de Décines-Charpieu, mais il reste difficile à maintenir, de par, en grande partie, la complexité de son aménagement.

Le nettoyage des espaces publics est, quant à lui, assuré par les services de la Métropole de Lyon, y compris les soirs de grands évènements et pendant les week-ends.

Il convient donc de simplifier la configuration de cet espace avec des installations qui favorisent la sécurité et la fluidité de circulation des usagers, tout en préservant les aménagements paysagers.

Pour toutes ces raisons, la requalification du parc Hubert Germain est apparue nécessaire. C'est la raison pour laquelle des travaux sur les bassins de rétention des eaux pluviales ont, d'ores et déjà, été réalisés par la direction du cycle de l'eau de la Métropole.

Par ailleurs, il est envisagé, à terme, que la Métropole cède, à la Commune de Décines-Charpieu, les emprises constituant l'assiette foncière du parc, ce qui impose au préalable de réaliser les travaux de réaménagement afin de rétrocéder un équipement à même d'assurer pleinement sa vocation de parc public ouvert à tous les usagers.

II - Projet

Le projet de réaménagement du parc Hubert Germain consiste en la réalisation des travaux suivants :

- remplacement des barrières pivotantes existantes, situées entre le parc et la rue Violette Maurice, ainsi qu'entre le parc et la station de tramway T7, qui sont dans un état de dégradation avancée,
- réparation et végétalisation du mur de séparation entre le parc et la noue de drainage des eaux pluviales,
- reprise d'une partie du cheminement piéton reliant les entrées nord et sud du parc, en enrobé perméable, type

terre battue.

III - Coût et planning

Le montant prévisionnel des travaux de réaménagement du parc Hubert Germain est de 50 000 € TTC.

Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- travaux de métallerie et voirie : 45 000 € TTC,
- travaux de végétalisation : 5 000 € TTC.

Il est donc proposé une individualisation totale d'autorisation de programme pour un montant de 50 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Hubert Germain à Décines-Charpieu.

Les travaux sont prévus sur le second semestre 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réaménagement du parc Hubert Germain à Décines-Charpieu.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 50 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € TTC en dépenses en 2023,

sur l'opération n° 0P09O9690.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-310629-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
